

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 1

Objet :

Installation conseillère
municipale

Date de convocation :

3 juin 2020

Date d'affichage :

3 juin 2020

*Nombre de Conseillers
en exercice :*

23

Nombre de présents :
20

Nombre de votants :
20

La présente délibération peut
faire l'objet d'un recours en
annulation devant le Tribunal
Administratif dans un délai de
2 mois à compter de sa
notification ou de sa
publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt

Le 9 juin à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes, en séance
publique, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne
ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël
COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL,
Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC,
Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Flavie TAVERA,
Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoirs :

Absents : Mme Monique LASVENES, Patrick SOULHAC, Christophe VIALA

Mme Flavie TAVERA est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique qu'un siège de conseiller municipal devient vacant
suite au décès, en date du 26 mai 2020, de Mme Véronique GARCIA.

Aux termes de l'article L270 du code électoral, « le candidat venant sur une liste
immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal
élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Conformément à ces dispositions, Mme Flavie TAVERA candidate suivante de la
liste « Unis pour Lafrançaise » est installée en qualité de conseillère municipale.
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de
cette installation.

Le Conseil Municipal prend acte :

- 1) de l'installation de Mme Flavie TAVERA en qualité de conseillère municipale,
- 2) de la modification du tableau du Conseil Municipal joint en annexe de la
présente délibération.



Le Maire,

T. DELBREIL